

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Projet de défrichement en vue de l'aménagement d'un lotissement

Catégories concernées : 47 a) et 6 a)



Département de la Gironde (33)

Maître d'ouvrage : S.A.F.S.O

Commune : PARENTIS-EN-BORN



Projet de lotissement 20 lots

Septembre 2019



EnVolis
Ingénierie - Environnement

SOMMAIRE

A.	CERFA N°14752*01 : INFORMATIONS RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	3
B.	CERFA N°14734*01 : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT.....	5
C.	ANNEXES.....	17
<i>I.</i>	<i>PLAN DE SITUATION.....</i>	<i>18</i>
<i>II.</i>	<i>PLAN CADASTRAL.....</i>	<i>20</i>
<i>III.</i>	<i>PLAN DES ABORDS DU PROJET.....</i>	<i>22</i>
<i>IV.</i>	<i>PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ÉTUDE.....</i>	<i>24</i>
<i>V.</i>	<i>PLAN DU PLU DE PARENTIS-EN-BORN.....</i>	<i>34</i>
<i>VI.</i>	<i>LOCALISATION DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES LES PLUS PROCHES.....</i>	<i>36</i>
<i>VII.</i>	<i>PLAN DE COMPOSITION DU PROJET.....</i>	<i>38</i>
<i>VIII.</i>	<i>COMPTE-RENDU DE TERRAIN.....</i>	<i>40</i>

**A. CERFA N°14752*01 :
INFORMATIONS RELATIVES AU
MAÎTRE D'OUVRAGE**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

Personne morale : SAS S.A.F.S.O (Société d'Aménagement Foncier du Sud-Ouest)

Adresse du siège social

Numéro

91

Extension

Nom de la voie

chemin de Péchic

Code postal

4 0 1 6 0

Localité

PARENTIS-EN-BORN

Pays

France

Tél

06 18 86 48 96

Fax

Courriel

marc.mostolat@wanadoo.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

MOSTOLAT

Prénom

Marc

Qualité

Président

Tél

06 18 86 48 96

Fax

Courriel

marc.mostolat@wanadoo.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

**B. CERFA N°14734*01 : DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION
D'UNE ÉTUDE D'IMPACT**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/09/2019

Dossier complet le :

16/10/2019

N° d'enregistrement :

2019-8897

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement, sur une assiette foncière de près de 15 071 m² au sein de la commune de PARENTIS-EN-BORN dans le département des Landes (40).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société d'Aménagement Foncier du Sud-Ouest (S.A.F.S.O)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc MOSTOLAT

RCS / SIRET

5 3 9 1 7 6 2 3 0 0 0 0 1 6

Forme juridique

Société par actions simplifiée (SAS)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.
6° a)	Constructions de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau des parcelles n°1070 et 1072p de la section AH pour l'implantation d'un lotissement faisant l'objet d'un permis d'aménager sur la commune de PARENTIS-EN-BORN.

L'aménagement comprend 20 lots de surfaces comprises entre 400 et 794 m².

L'opération est située en zone 1Aub du PLU de la commune, correspondant à une zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation. Elle vient se placer en continuité de l'urbanisation existante, attenante à un lotissement récent.

Une voirie interne sans issue, reliées à une voirie centrale existante, desservira l'ensemble des lots nouvellement créés. La voirie centrale est connectée à la Route de Lahitte présente au nord de l'opération d'aménagement.

La superficie du projet est de 13 701 m² constructible et 1 370 m² inconstructible constituant la zone de 12 m de protection contre l'incendie.

4.2 Objectifs du projet

L'opération d'aménagement de 20 lots vient répondre à la demande de terrain à bâtir sur la commune de PARENTIS-EN-BORN tout en s'assurant d'une densité urbaine économe de l'espace. Le lotissement va ainsi contribuer à étoffer et diversifier l'offre de logement sur la commune, tout en étant en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : nettoyage des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux présents au niveau des futures voiries et des lots ;
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et mise en place des voiries ;
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales) ;
- phase de finition : trottoirs, accotements et revêtements divers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs habitations et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

La gestion des eaux pluviales des espaces communs se fera par infiltration à faible profondeur compte tenu de la bonne perméabilité des terrains de surface et des niveaux de nappe dans le secteur.

Les dispositifs prévus sont des noues et bassins de rétention/infiltration permettant de prendre en charge les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées des espaces communs (voiries, trottoir, places de stationnement, accès aux lots).

Une surverse sera également prévue dans le réseau hydrographique local afin de parer un évènement exceptionnel (pluie d'un temps de retour supérieur à 20 ans) ou un dysfonctionnement des dispositifs mis en place.

Les eaux pluviales des espaces privés seront gérées à la parcelle via des tranchées d'infiltration ou système équivalent.

La gestion des eaux usées se fera par un réseau interne raccordé au réseau communal.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Dossier Loi sur l'eau (Déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale du projet	15 071 m ²
Superficie moyenne des lots	523 m ²
Superficie totale parties privatives (20 lots)	10 452 m ²
Bande de protection contre l'incendie	1 370 m ²
Surface maximale soumise à défrichement	15 071 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelles n°1070 et 1072p de la section AH
Lieu-dit "Champs de Duluc"
Route de Lahitte, Impasse des Genévriers
40160 PARENTIS-EN-BORN

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 0 5' 16 "O Lat. 44 ° 2 1' 0 7 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet vient en extension au lotissement "Bois Joli" et "Le Hameau du Bois Joli", portés par le même pétitionnaire. Ce lotissement est constitué de 29 lots sur une surface globale de 27 720 m², comprenant également des voiries, cheminements doux (piéton/cycles) et espaces verts accueillant des noues et bassins de rétention/infiltration. Ce lotissement a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas dont la décision a été rendue le 07/03/2017 (non soumis à étude d'impact). Suite au dépôt d'un dossier d'autorisation de défrichement, d'une déclaration loi sur l'eau et d'un permis d'aménager, le lotissement a été mis en place. Les habitations sont actuellement en cours de construction.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de PARENTIS-EN-BORN est concernée par la loi Littoral du 3 janvier 1986, définissant les conditions d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet n'est concernée par aucune zone humide inventoriée au sein du SDAGE ou du SAGE, ni par une ZHIM. Un diagnostic zones humides a été réalisé sur l'emprise projet, révélant la présence d'une zone humide de 80 m ² au sein du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ICPE, site pollué BASOL ou ancien site industriel ou d'activité BASIAS n'est répertorié sur le terrain du projet ou à proximité immédiate.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est cependant situé dans le périmètre de protection éloigné d'eau potable des deux captages du lieu-dit « Les Arènes » sur la commune de PARENTIS-EN-BORN.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se place au sein du site inscrit "Etangs landais nord" (SIN0000200). Ce site, désigné par arrêté le 16/08/1977, couvre une superficie de près de 43 680 hectares.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC "Zone humide de l'arrière-dune du Pays de Born" (FR7200714) distant de près de 1,1 km au sud du projet. (Cf. Cartographie des milieux naturels remarquables en annexe)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement pourra impliquer un rabattement de la nappe superficielle pour la mise en place des réseaux enterrés en fonction de la période des travaux. Ces prélèvements seront quoi qu'il en soit limités dans le temps et l'espace, les eaux d'exhaures seront directement réinfiltrées sur site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement engendre la création de surfaces imperméabilisés (voiries, bâti, trottoirs...) qui altéreront de manière directe et définitive les milieux naturels supports de la faune recensée sur site. La faune anthropophile pourra toutefois continuer d'évoluer sur site dans les espaces verts publics et privés. La faune inféodée aux milieux forestiers pourra aisément trouver des habitats de report autour de la zone projet. Les continuités écologiques à l'échelle communale ne sont pas remises en cause par l'élaboration de ce projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 le plus proche. Il n'y aura donc aucune incidence directe sur ces milieux et individus. Les incidences indirectes via le réseau hydrographique sont également à exclure au vu du système de gestion des eaux pluviales qui privilégie l'infiltration des eaux pluviales.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet entraînera la consommation d'espaces naturels (landes et milieux forestiers).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitations engendre une augmentation locale minimale du trafic. En effet, l'opération comprend un total de 20 lots. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller-retour quotidien, c'est environ 80 véhicules/jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic n'est pas en mesure de compromettre la fluidité de la circulation à proximité du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitants seront exposés aux nuisances sonores liées à l'urbanisation déjà existante aux abords de l'emprise.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol. De plus la nature sableuse du substrat limite la propagation des vibrations aux alentours.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes, toutefois limitées, seront générées par les futures habitations et l'éclairage public. Celles-ci viendront s'ajouter aux émissions lumineuses des habitations existantes en périphérie du projet.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier est susceptible d'engendrer l'émission de poussières et de micro-particules lors des différents travaux de remaniement du sol et de déplacements des engins. Ces incidences seront limitées à la durée du chantier. Des mesures adaptées (aspersion du sol) seront mises en œuvre si nécessaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront gérées par infiltration au droit du projet. Une surverse au réseau hydrographique sera mise en place en cas d'événement exceptionnel (pluie > T=20 ans).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront reliées au réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets générés par les ménages seront collectés et évacués selon le protocole habituellement appliqué sur la commune.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement de la parcelle va entraîner une modification paysagère, mais ne changera pas fondamentalement le paysage local étant donné la surface limitée du lotissement et la conservation du linéaire boisé le long du fossé sud. Aucune incidence n'est à noter concernant le patrimoine architectural, culturel et archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un lotissement amène à reconsidérer le secteur vers une vocation d'habitat. Cependant, celui-ci s'intègre en continuité du tissu urbain existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont cumulées avec celles des lotissements attenants existants "Bois Joli" et "Le Hameau de Bois Joli", portés par le même pétitionnaire, en particulier en terme de consommation d'espaces naturels. En effet, ce lotissement a fait l'objet d'un défrichement sur 14 224 m², pour une surface globale de 27 720 m².

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures ERC inhérentes au projet est consultable dans l'annexe "Compte-rendu de terrain".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences environnementales du projet sont limitées au regard :

- de la nature des espèces et habitats présents sur site et de l'absence d'altération des continuités écologiques;
- de la situation du projet qui est en dehors de tout site Natura 2000 ou ZNIEFF ;
- de l'absence d'incidence prévisible sur les sites Natura 2000 et les ZNIEFF et sur le patrimoine archéologique et architectural;
- d'une gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales par infiltration et des eaux usées recueillies dans le réseau collectif (incidences sur le réseau hydrographique nulles);
- des autres mesures ERC appliquées qui limiteront les incidences environnementales du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Extrait du plan de zonage du PLU (4.6) - Compte rendu de terrain (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Parentis en Born

le,

12 Septembre 2019

Signature



S.A.F.S.O.
S.A.S. au capital de 1000 €
91 chemin de Pechic
40160 PARENTIS EN BORN
Tel : 06 18 86 48 96
RCS Mt de Marsan 539 176 230

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

C. ANNEXES

I. PLAN DE SITUATION

II. PLAN CADASTRAL

Situation cadastrale

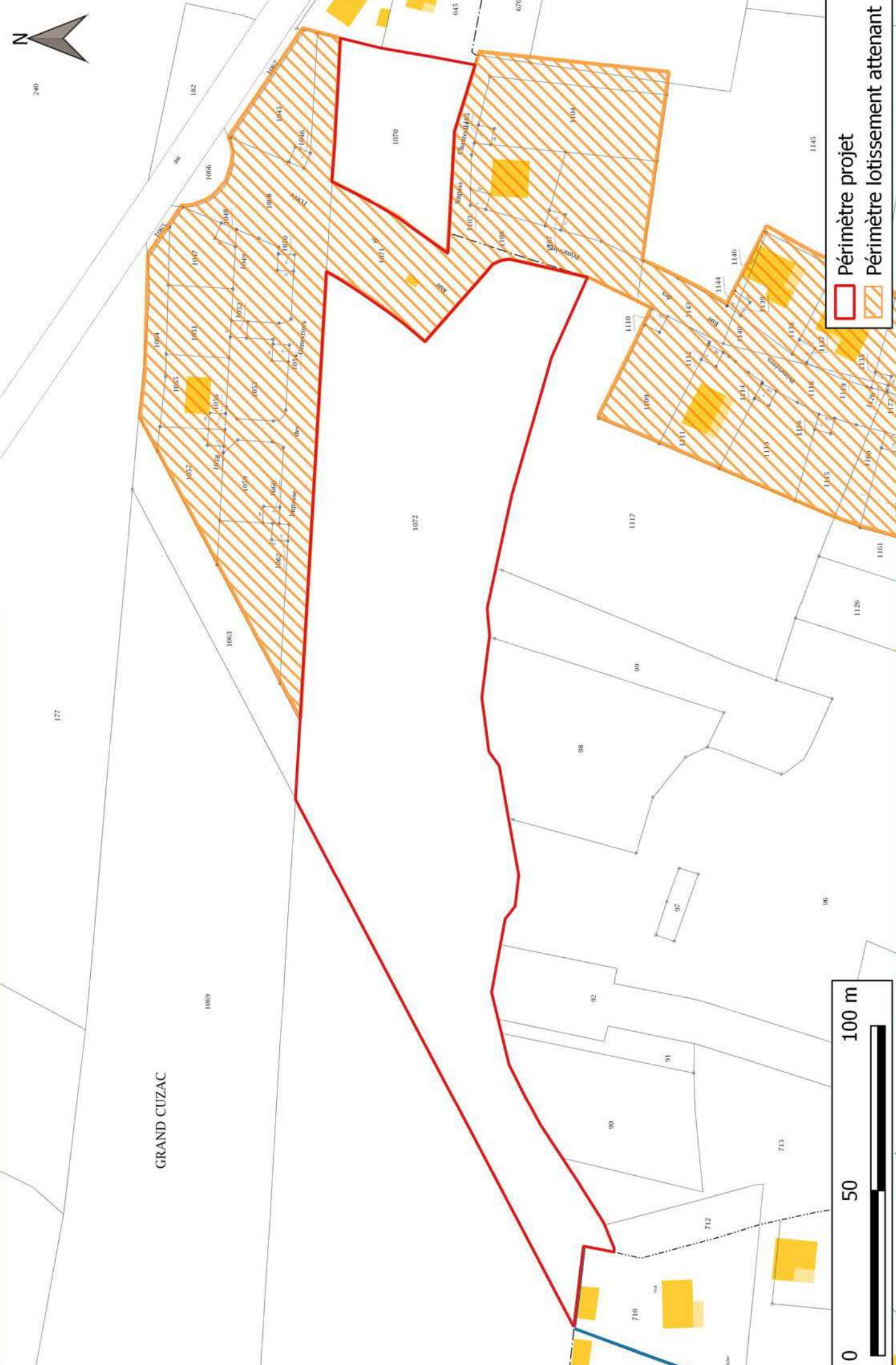
Projet de lotissement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Source : cadastre.gouv.fr
Auteur : ENVOLIS
Date : 11/09/2019





240

GRAND CUZAC



Legend:

-  Périmètre projet
-  Périmètre lotissement attenant

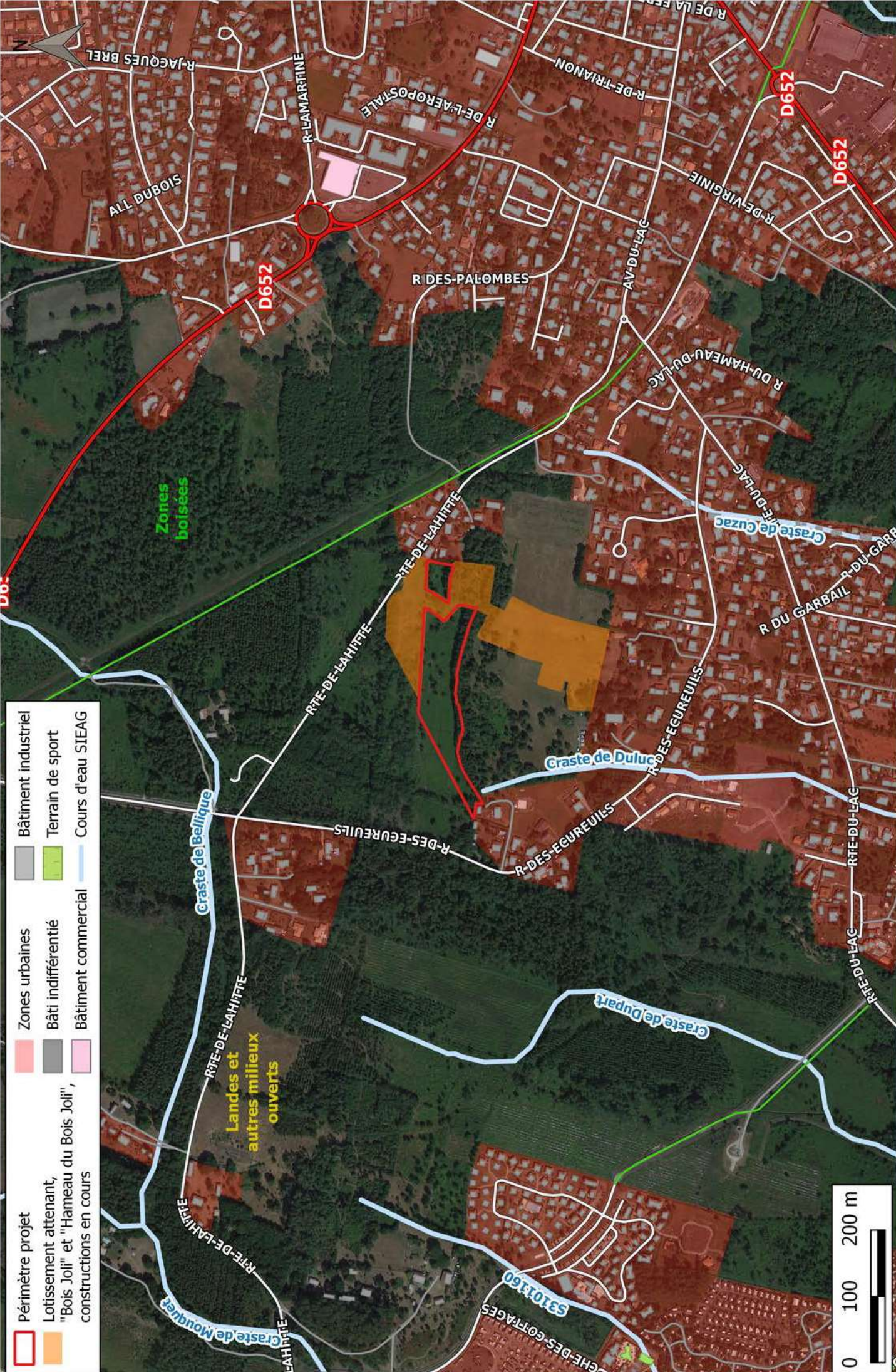
III. PLAN DES ABORDS DU PROJET

Abords du projet

- Périmètre projet
- Lotissement attenant, "Bois Joli" et "Hameau du Bois Joli", constructions en cours
- Zones urbaines
- Bâti indifférentié
- Bâtiment commercial
- Bâtiment industriel
- Terrain de sport
- Cours d'eau SIEAG

Landes et autres milieux ouverts

Zones boisées



Source : Google Satellite, CLC12, IGN
 Auteur : ENVOLIS
 Date : 12/09/2019

Projet de lotissement
 Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

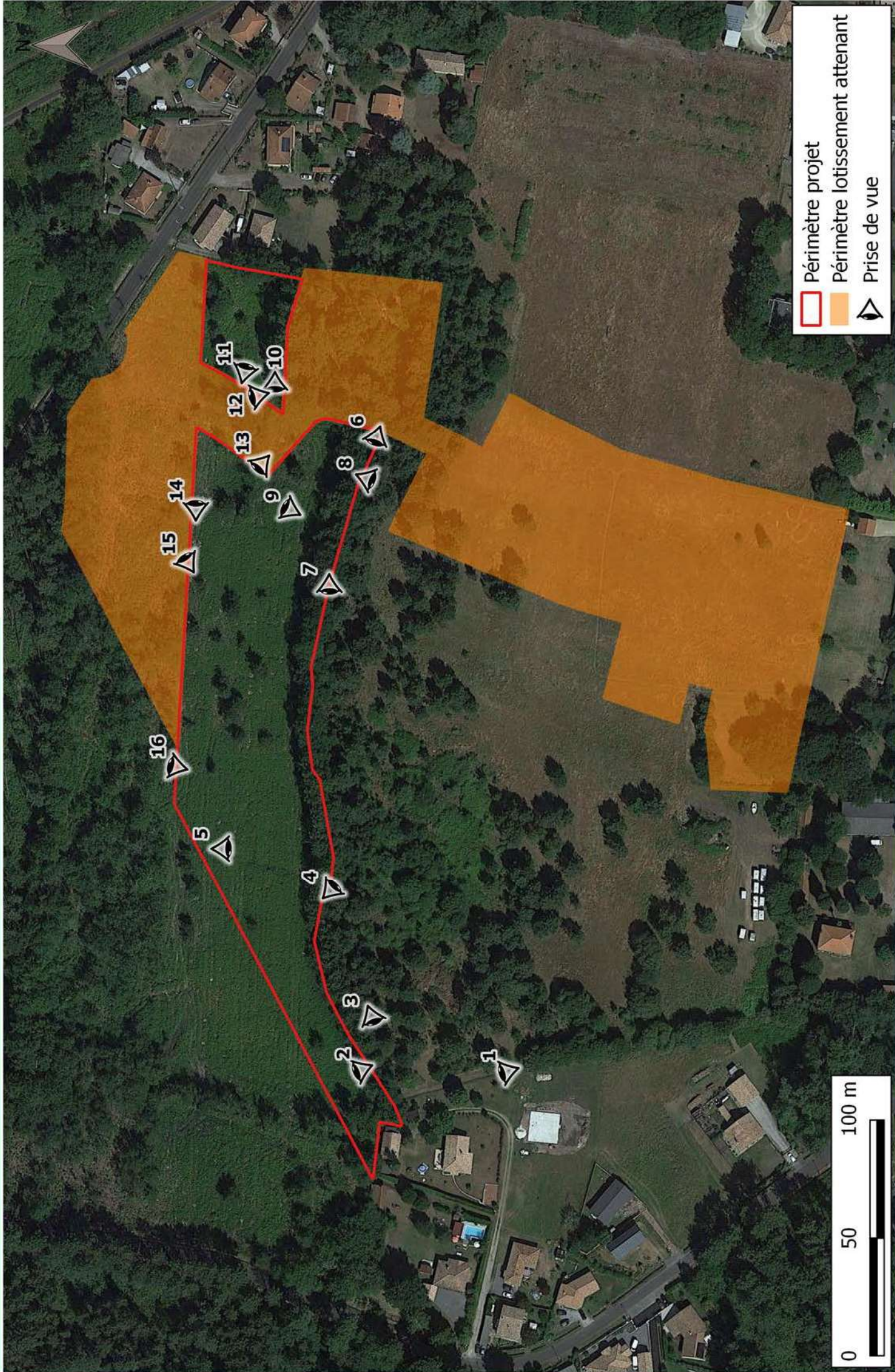


IV. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ETUDE

Localisation des prises de vue

Projet de lotissement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Source : Google Satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 12/09/2019



- Périmètre projet
- Périmètre lotissement attentant
- Prise de vue



PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR PROJET - Datées du 05 septembre 2019



Craste de Duluc



3



Lande à fougère

4



5



6



Fossé et chênaie



Fossé et chênaie



Lotissement attenant

9



Lande à fougère

10



Lotissement attendant

11



Zone rudérale

12



Lotissement attenant

13



14



15

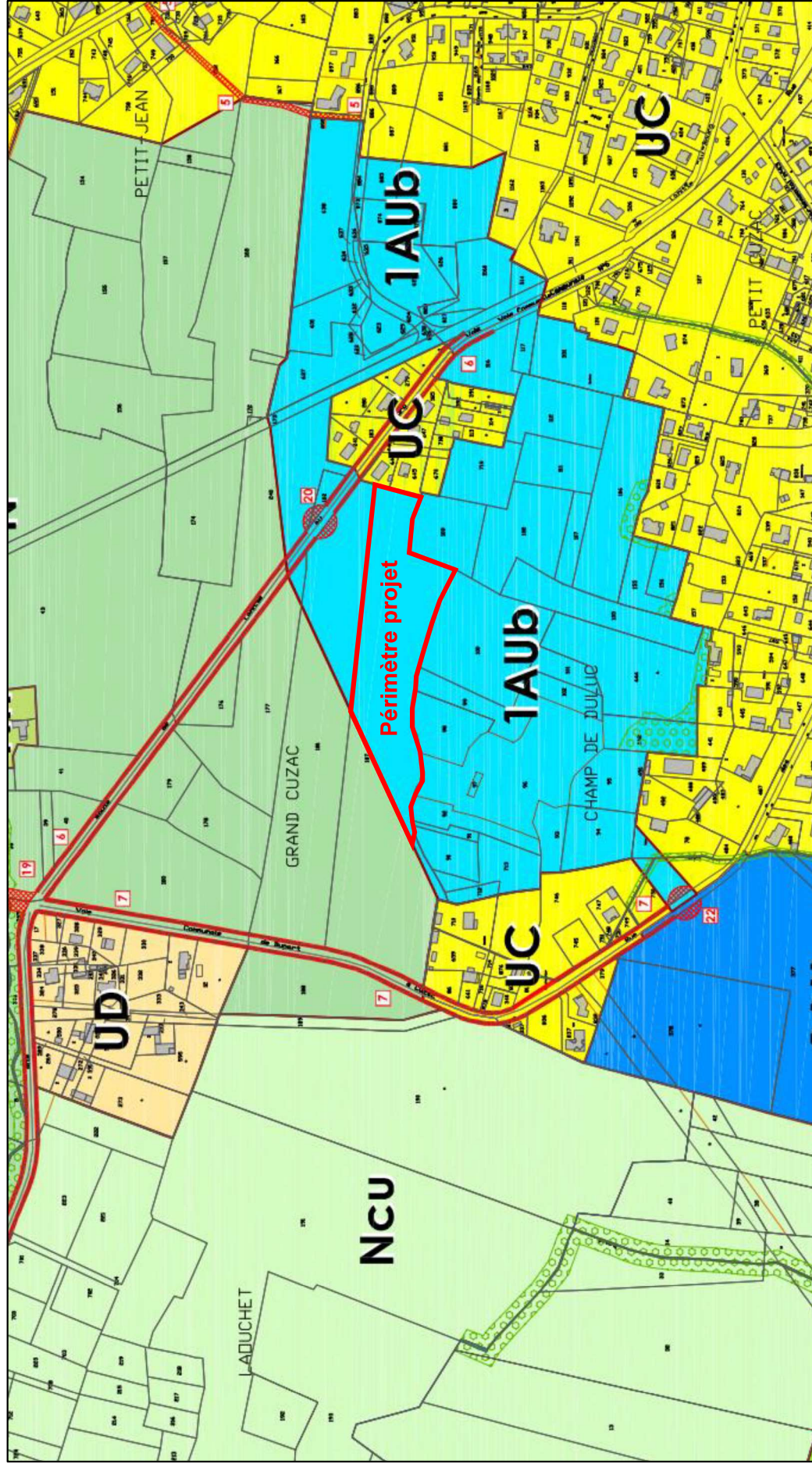


16



V. PLAN DU PLU DE PARENTIS-EN-BORN

Extrait du plan de zonage du PLU de la commune de PARENTIS-EN-BORN

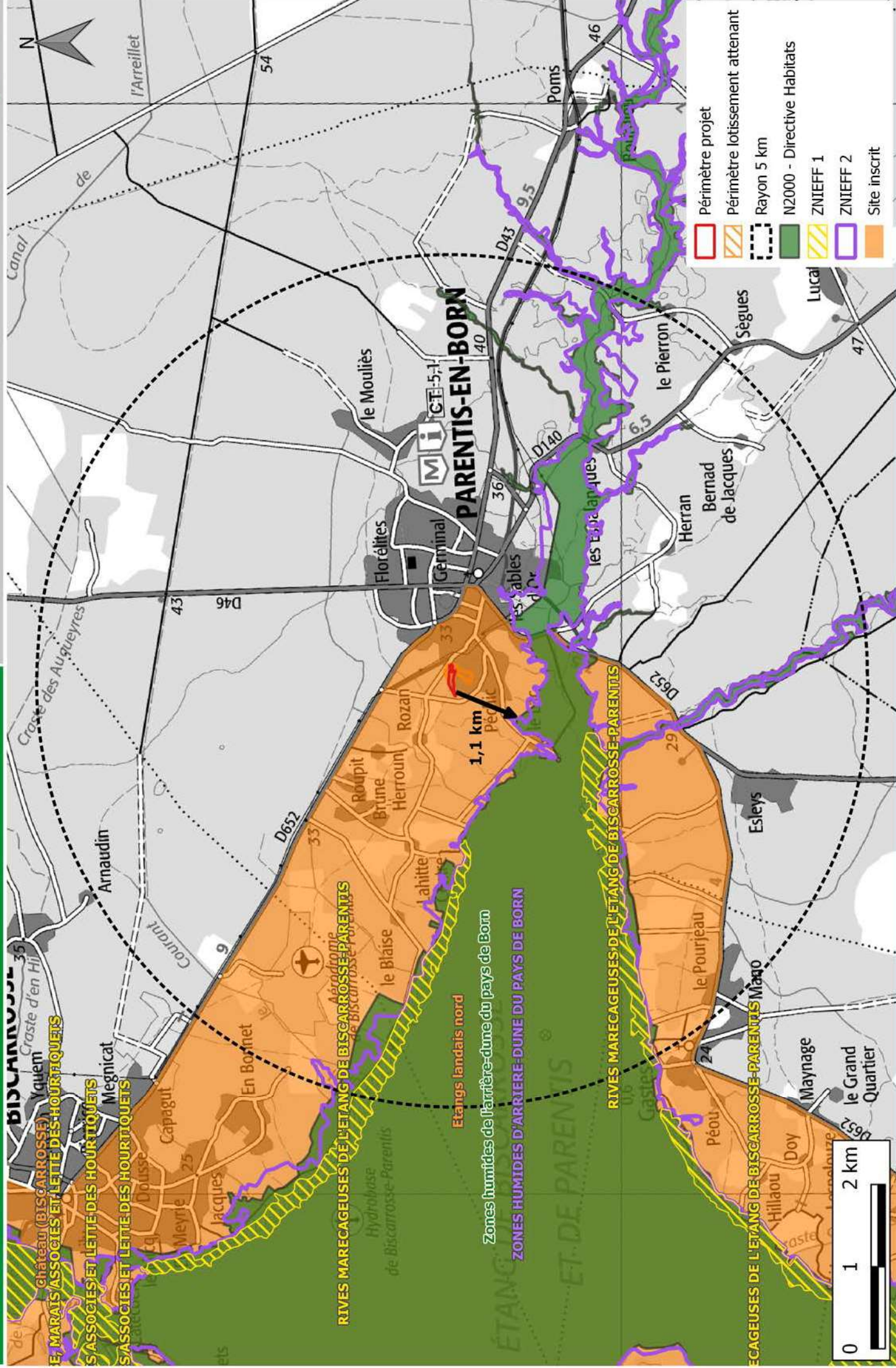


**VI. LOCALISATION DES MILIEUX NATURELS
REMARQUABLES LES PLUS PROCHES**

Milieux naturels remarquables

Projet de lotissement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Source : IGN, CARMEN Aquitaine
Auteur : ENVOLIS
Date : 11/09/2019



VII. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET



M. Jean

12m00

Voie

Tr

Limite de zone II

6

VIII. COMPTE-RENDU DE TERRAIN

COMPTE-RENDU DE TERRAIN

Projet de lotissement - Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Inventaire faune-flore-habitats

Diagnostic zones humides

Etude hydrogéologique (gestion des eaux pluviales)

Visite de terrain du 05 septembre 2019 - Eté

I. INVENTAIRE FAUNE-FLORE-HABITATS

I.1. Habitats

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotope (CB) créée par Bissardon et al. (1997).

Ainsi, 5 habitats ont été définis par l'étude de la végétation. Ils sont cartographiés sur la planche présente page suivante.

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009	Inclus dans l'emprise
1	Lande à molinie bleue	31.13	/	H	x
2	Lande à fougères aigles	31.86	/	p	x
3	Chênaie acidiphile	41.5	/	p	x
4	Zone rudérale	87.2	/	p	x
5	Fossé temporaire	89.22	/	p	x

Cartographie des Habitats

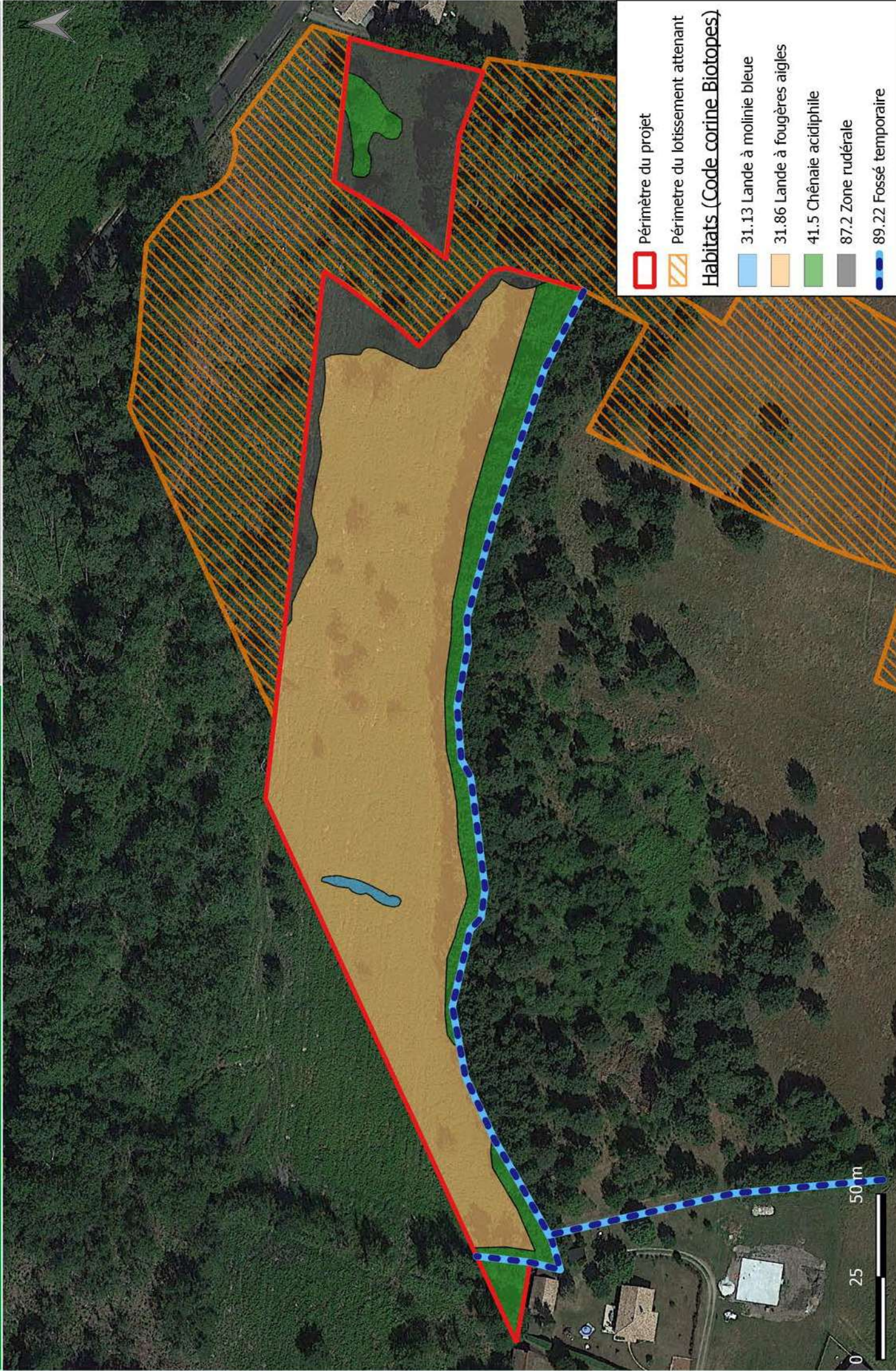
Projet de lotissement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Source : Google satellite

Auteur : ENVOLIS

Date : 06/09/2019

EnVolis
Hygiène - Environnement



I.2. Flore

Les investigations de terrain du 3 juillet 2019 n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces floristiques patrimoniales (protégées, déterminantes ZNIEFF ou ayant un statut préoccupant sur liste rouge).

Les relevés floristiques ont mis en évidence la présence d'une espèce exotique envahissante avérée dans le périmètre strict du projet, le Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*), ainsi que deux espèces exotiques envahissantes potentielles, le raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) et la vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*). Ces 3 espèces ont été observées au droit de la parcelle AH n° I070 et aux abords de la voirie existante.

La présence d'espèces envahissantes est une contrainte à prendre en compte dans le projet. Leur traitement en phase travaux sera adapté afin de ne pas les disséminer et de favoriser leur multiplication sur site.

I.3. Faune

➤ Avifaune

13 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site du 05 septembre 2019 (cf. tableau ci-dessous). Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient, étaient posés ou en vol, dans l'emprise du projet ou à ses alentours directs.

Oiseaux		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Monde	Habitat favorable à la reproduction (emprise stricte)
Nom français	Nom latin						
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	/	Annexe III	/	LC	LC	OUI
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	LC	LC	OUI
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	/	Annexe III	Art. 3	NT	LC	NON
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC	LC	OUI
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	Annexe III	Art. 3	LC	LC	OUI
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	Art. 3	LC	LC	OUI
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	/	Annexe II	Art. 3	LC	LC	NON
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	/	LC	LC	OUI
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	Art. 3	LC	LC	OUI
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	/	Annexe II	Art. 3	LC	LC	OUI
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	Art. 3	LC	LC	OUI
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	/	Annexe II	Art. 3	LC	LC	NON
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes Troglodytes</i>	/	Annexe II	Art. 3	LC	LC	OUI

- **Statut UICN** : LC = Préoccupation mineure, **NT = Quasi menacé** ;

- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.

- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...

- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en

cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

- **Habitat favorable à la reproduction** : indique s'il y a présence d'un habitat favorable à la reproduction de l'espèce sur le site.

La plupart de ces espèces sont largement répandues sur le territoire et peuvent être fréquemment observées. Pour autant, ces espèces sont quasiment toutes protégées au niveau national : parmi les 13 espèces inventoriées, 9 d'entre elles bénéficient d'une protection nationale.

En dehors de ces oiseaux communs à très communs, une espèce d'intérêt a été contactée : le Martinet noir (*Apus apus*) ayant un statut « NT » (Quasi-menacé) au sein de la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Pour autant, aucun habitat de reproduction n'est présent dans l'emprise stricte du projet.

Toutes les autres espèces ne bénéficient pas de statut de conservation préoccupant ou d'un intérêt communautaire notable.

➤ Mammifères

La prospection de terrain a permis d'inventorier des espèces de mammifères sur le terrain d'étude :

Mammifères		Directive Habitat-Faune-Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin				
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	/	Annexe III	/	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	/	Annexe III	/	LC
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	/	/	/	LC

- **Statut UICN** : LC = Préoccupation mineure

- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquelles l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...

Ces espèces sont très communes dans la région et ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier.

Aucun arbre à cavités pouvant servir de gîte aux chiroptères n'a été recensé au sein du périmètre du projet.

➤ Reptiles et amphibiens

Lors de l'investigation terrain, une espèce de reptiles a été recensée mais aucune espèce d'amphibiens :

Nom français	Nom latin	Directive Habitat-Faune-Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des reptiles et amphibiens de France	Liste rouge des reptiles et amphibiens d'Europe
Reptiles						
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	Annexe II	Art.2	LC	LC

- **Statut UICN** : LC = Préoccupation mineure, **VU = Vulnérable**

- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.

- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquelles l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...

- **Directive Habitats-Flore-Flore : Annexe IV** = liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de

Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés.

- **Protection nationale** : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Article 2** : Protection des individus, des œufs des nids et des habitats de repos et de reproduction. **Article 3** : Protection des individus, des œufs et des nids.

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est une espèce commune, ubiquiste, qui apprécie les terrains chauds et secs, mais dont l'amplitude écologique permet de l'observer au sein d'une multitude d'habitats : rochers, gravières, vieux bâtiments, litières végétales ou encore bordures de chemins ensoleillés. Il bénéficie d'une protection nationale et d'une inscription au sein de l'annexe IV de la Directive Habitats mais garde une forte représentativité sur le territoire national et aquitain.

La Chênaie acidiphile est favorable à l'accomplissement du cycle biologique de cette espèce. Par ailleurs, le site paraît être favorable à la présence d'amphibiens du fait qu'il possède un potentiel habitat de reproduction (fossés) et de repos (boisement de feuillus) au sein de son emprise. Afin de s'en assurer, une visite à la période d'observation de ce taxon serait à réaliser (février-avril). Il est à noter que la craste sera maintenue ainsi que le linéaire de chênes pédonculés aux abords permettant ainsi de conserver des habitats favorables aux reptiles et amphibiens.

➤ Entomofaune

Lors des investigations terrains 8 espèces de lépidoptères ont été recensées mais aucune espèce d'odonates ni de coléoptères n'a été observée sur le site :

Nom français	Nom latin	Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des espèces de France	Liste rouge européenne de l'IUCN
Lépidoptères						
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	/	/	/	LC	LC
Azuré commun (Argus bleu)	<i>Polyommatus icarus</i>	/	/	/	LC	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	/	/	/	LC	LC
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	/	/	/	LC	LC
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	/	/	/	LC	LC
Procris (Fadet commun)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	/	/	/	LC	LC
Souci	<i>Colias crocea</i>	/	/	/	LC	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	/	/	/	LC	LC

- **Statut UICN** : LC = Préoccupation mineure,

- **Directive Habitats-Flore-Flore** : **Annexe II** = regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC). **Annexe IV** = liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés.

- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.

- **Protection nationale** : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Article 2** : Protection des individus, des œufs et des habitats de reproduction et de repos.

Les espèces de lépidoptères sont communes et largement réparties sur le territoire régional et national, et ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier.

La lande à Molinie bleue n'est pas favorable à la présence du Fadet des Laïches (rhopalocère patrimonial) étant donné sa faible surface et l'absence d'habitats de même type en continuité ou aux alentours directs.

II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

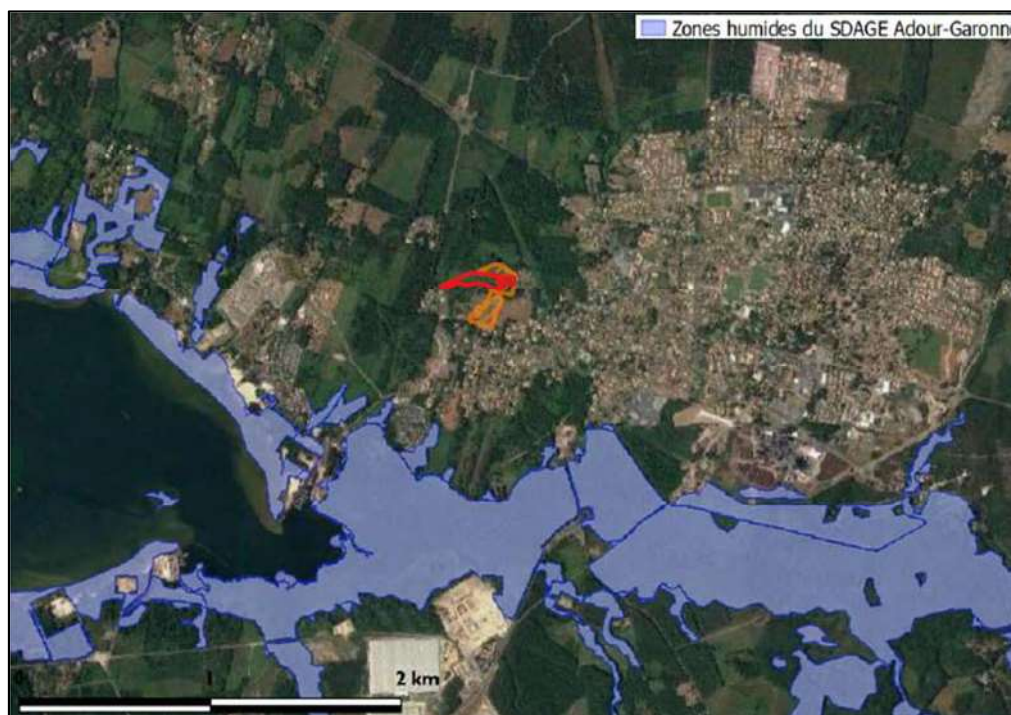
II.1. Zonages réglementaires

Le site est concerné par le SDAGE « Adour Garonne 2016 – 2021 », approuvé le 1^{er} décembre 2015, ainsi que par le SAGE « Etang littoraux Born et Buch » approuvé le 28 juin 2016.

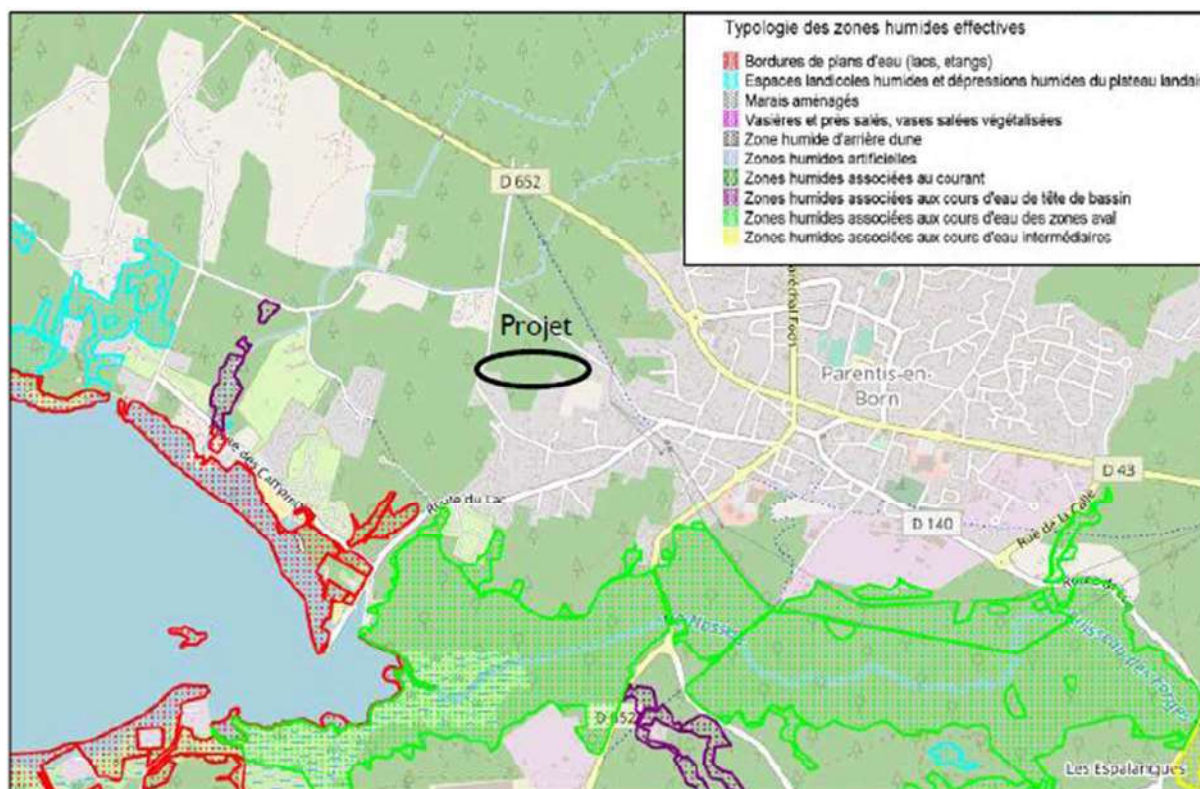
Le site du projet n'est inclus ni au sein d'une Zone Humide d'Importance Majeure (ZHIM), ni dans un des zonages humides informatifs des documents de planification :



ZHIM



ZH SDAGE Adour-Garonne



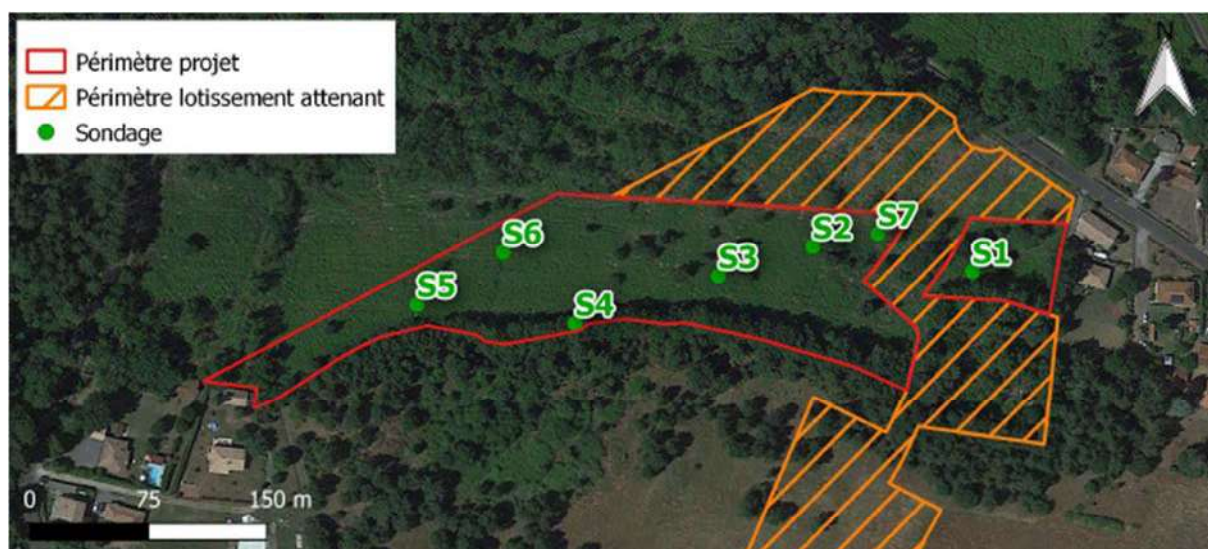
ZH SAGE Etang littoraux Born et Buch

II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire mené le 05 septembre 2019, cinq habitats composent le site d'étude, dont un est considéré comme un habitat hygrophile : il s'agit de la Lande à Molinie bleue (cf. Tableau des habitats et cartographie des habitats, partie I.1). Le relevé phytosociologique des autres habitats notés « p » a conclu en l'absence d'habitat humide supplémentaire. **Ainsi, le critère floristique a permis de mettre en évidence une zone humide d'une surface de près de 80 m² sur l'emprise du terrain diagnostiqué.**

II.2. Critère pédologique

Le critère pédologique a été déterminé via la réalisation de 7 sondages de sols réalisés à la tarière manuelle, descendus entre 1,20 m/TN et 1,75 m/TN, localisés ci-après :



Des traces d'hydromorphie symptomatiques de zone humide ont été observées au niveau du sondage S6 (point topographiquement plus bas). La synthèse des observations figure ci-après :

Sondage	Traits réductiques <0,5m	Traits réductiques 0,8 - 1,2m	Traits rédoxiques <0,25m	Traits rédoxiques <0,50m	Matière organique	Nappe	Zone Humide
S1	non	non	non	oui	non	~1,50 m/TN	non
S2	non	non	non	non	non	~1,50 m/TN	non
S3	non	non	non	non	non	~1,50 m/TN	non
S4	non	non	non	non	non	~1,45 m/TN	non
S5	non	non	non	non	non	~1,45 m/TN	non
S6	non	non	oui	oui	oui	~0,90 m/TN	oui
S7	non	non	non	non	non	~1,50 m/TN	non

Le critère pédologique a mis en évidence un sol caractéristique de zone humide sur le terrain diagnostiqué, au niveau du sondage S6, correspondant à l'habitat de la Lande à Molinie bleue.

Les critères floristique et pédologique ont ainsi permis de mettre en évidence une zone humide d'environ 80 m² sur le site du projet, au sens de la loi portant création de l'Office français de la biodiversité du 26 juillet 2019.

Résultats de l'étude hydrogéologique

Synthèse géologique	
Recouvrement géologique (Source : BRGM)	Formation de Castets (Sables des Landes), notée NFI : sables fluviatiles blanchâtres à petits granules de quartz hyalin, pouvant localement présenter des lentilles d'argiles silteuses à finement sableuses ou organiques et des petits bancs de lignite vers le toit.
Pédologie in-situ (Source : ENVOLIS)	Horizon organo-minéral sableux – Alios induré – Horizon sableux – Sable argileux localement.
Synthèse hydrogéologique	
Nappe superficielle (Source : ENVOLIS)	05/09/2019 : toit de la nappe superficielle recoupé à une profondeur comprise entre 1,45 et 1,50 m/TN. Localement (sondage S6), il se situe à une profondeur moindre (0,90 m/TN).
NPHE (Source : ENVOLIS)	En période de hautes eaux et d'après les traits hydromorphiques relevés, le niveau de la nappe superficielle est susceptible d'être moindre, de l'ordre de 0,50 m/TN à 0,80 m/TN.
Perméabilité (Source : ENVOLIS)	Bonne : K compris entre $2,4 \cdot 10^{-5}$ et $2,9 \cdot 10^{-5}$ m/s, soit environ entre 85 et 105 mm/h.
Synthèse hydrographique	
Présence de réseaux superficiels à proximité (Source : ENVOLIS)	Fossé présent en limite sud de l'emprise projet. La craste de Duluc débute à l'angle sud-ouest du projet et se prolonge vers le Sud en direction de l'Étang de Parentis-Biscarrosse.
Synthèse risques naturels	
Aléa remontée de nappe (Source : BRGM, 2018)	Totalité du terrain classé en zone potentiellement sujette aux inondations de cave.
PPR Inondation (Source : Préfecture des Landes)	Commune non soumise à un PPRI.

D'après les résultats des investigations de terrain réalisées le 05/09/2019, les sols de surface sont essentiellement composés d'horizons sableux présentant de bonnes perméabilités. L'infiltration sera ainsi favorisée sur l'ensemble du projet afin d'assurer la gestion des eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées

III. CONCLUSION

IV.1. Inventaires faune-flore-habitats

L'emprise projet se compose essentiellement d'une lande à fougères aigles et d'une zone rudérale. Une chênaie acidiphile a également été recensée notamment le long du fossé sud. Une lande à molinie de faible surface a également été recensée, sa surface étant trop faible pour assurer les conditions favorables au développement du fadet des Laïches.

Au regard des investigations menées le 05 septembre 2019, les enjeux écologiques peuvent être qualifiés de moyens pour :

- la lande à molinie bleue représentant une zone humide,
- la chênaie acidiphile favorable à la nidification de l'avifaune forestière.
- le fossé pouvant être le lieu de reproduction d'amphibiens.

Des enjeux faibles concernent les autres formations végétales (lande à fougères aigles et zone rudérale) et espèces animales recensées, qui sont plus communes et non patrimoniales.

IV.2. Zones Humides

Le terrain du projet de lotissement abrite une zone humide d'une superficie d'environ 80 m² (Lande à Molinie bleue). Ce milieu sera impacté en phase travaux et exploitation. Ce volet sera traité dans le cadre de l'instruction du Dossier Loi sur l'eau.

IV.3. Etude hydrogéologique

Au regard de la nature des sols et des niveaux de plus hautes eaux, les eaux pluviales seront gérées par infiltration à faible profondeur et les dispositifs seront dimensionnés au regard d'une pluie vicennale au minimum. Une surverse devra être prévue en cas de dysfonctionnement du système ou en cas d'une pluie d'occurrence supérieure à 20 ans.

IV. MESURES CORRECTIVES

Description de la mesure	Thématiques concernées	Type de mesure																																																																																											
Le fossé au sud sera conservé afin qu'il continue à effectuer ses fonctions hydrauliques et potentiels rôles écologiques (reproduction des amphibiens).	Milieux naturels Eau	Evitement																																																																																											
Le linéaire de chênaie acidiphile le long du fossé sud sera conservé et maintenu au sein de l'espace vert commun et au fond des lots.	Milieux naturels Paysage	Evitement																																																																																											
En phase chantier et en phase d'exploitation, tout sera mis en œuvre pour éviter l'apport et la dissémination d'espèces invasives floristiques : vérification de la provenance des matériaux, évacuation des éventuelles terres et déchets verts au sein de filières adaptées, suivi et éradication d'éventuels foyers de développement de ces espèces dans l'emprise et aux abords directs, etc. Le site projet présente des pieds d'envahissantes exotiques, il sera fait attention de ne pas les disséminer.	Milieux naturels	Evitement																																																																																											
Aucun produit dangereux ne sera déversé à même le sol ou au sein du fossé sud, en phase chantier et en phase d'exploitation.	Milieux naturels Eau Sol	Evitement																																																																																											
En phase chantier, les éventuels produits dangereux seront mis en rétention au sein d'aires étanches afin de ne pas polluer l'environnement.	Milieux naturels Eau Sol	Evitement																																																																																											
L'enfouissement des réseaux sera préférentiellement effectué en période de basses eaux afin d'éviter ou de limiter le rabattement de la nappe superficielle.	Eau	Evitement																																																																																											
Le défrichage (abattage des arbres et nettoyage des strates arbustives et herbacées) aura lieu selon une progression Est-Ouest afin de laisser à la faune la possibilité de fuir vers les habitats naturels aux abords du projet et non vers les secteurs anthropisés à l'Est et au Nord-Est.	Milieux naturels	Réduction																																																																																											
Le défrichage sera réalisé en période la moins impactante possible pour la faune.	Milieux naturels	Réduction																																																																																											
<p style="text-align: center;">Calendrier des travaux</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Janvier</th> <th>Février</th> <th>Mars</th> <th>Avril</th> <th>Mai</th> <th>Juin</th> <th>Juillet</th> <th>Août</th> <th>Septembre</th> <th>Octobre</th> <th>Novembre</th> <th>Décembre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Flore</td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> </tr> <tr> <td>Avifaune</td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> </tr> <tr> <td>Chiroptères</td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> </tr> <tr> <td>Amphibiens</td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> </tr> <tr> <td>Reptiles</td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> </tr> <tr> <td>Insectes</td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"> Période favorable aux interventions Période à éviter Hibernation des chiroptères : période à éviter </p>		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Flore													Avifaune													Chiroptères													Amphibiens													Reptiles													Insectes													Milieux naturels	Réduction
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre																																																																																	
Flore																																																																																													
Avifaune																																																																																													
Chiroptères																																																																																													
Amphibiens																																																																																													
Reptiles																																																																																													
Insectes																																																																																													
En phase chantier, les équipes intervenantes veilleront à ne pas créer de dépressions favorables à la stagnation d'eau et propice à l'établissement des amphibiens.	Milieux naturels	Réduction																																																																																											

Les espaces verts communs pourront s'attacher à intégrer des espèces végétales locales non-invasives et non-allergènes. La diversité des espèces permettra d'accroître la quantité de niches écologiques disponibles pour la faune.	Milieux naturels Paysage Santé humaine	Réduction
En phase d'exploitation, les espaces verts pourront être entretenus via des techniques respectueuses de l'environnement : non utilisation de produits phytosanitaires, techniques d'entretien manuelles ou peu destructives.	Milieux naturels	Réduction
Les engins de chantier intervenant sur site devront répondre aux normes et devront être entretenus et vérifiés régulièrement afin de limiter les pollutions.	Milieux naturels Eau Sol Air	Réduction
La période de mise à nue des sols sera réduite à son maximum en phase chantier afin de limiter les phénomènes d'érosion des sols et de dispersion de poussières dans l'air.	Air Sol Eau Santé humaine	Réduction
Les travaux seront effectués en dehors d'épisodes pluvieux importants afin d'éviter tout transport de pollution vers le milieu environnant et notamment le fossé attenant.	Eau Sol	Réduction
En phase travaux, si les sols sont secs, une aspersion de celui-ci avec de l'eau pourra être effectuée pour limiter la mise en suspension de particules dans l'air suite au passage des engins.	Air	Réduction
Les travaux seront effectués en journée et les émissions sonores respecteront la réglementation en vigueur.	Santé humaine	Réduction